



Informations de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS

Fondée en novembre 2013, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS a pour principales tâches l'élaboration et l'organisation régulière d'un examen professionnel fédéral dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). La mise en place de cet examen permettra de créer un premier diplôme officiel pour les généralistes de ce secteur. Un examen professionnel supérieur, basé sur cet examen initial, sera proposé ultérieurement. Le présent article fait le point sur l'avancée des travaux et les prochaines étapes.

Axé sur la pratique et les compétences, le nouvel examen professionnel fédéral doit tenir compte des dispositions de prévention prévues par la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur le travail (LTr), et ainsi surmonter le dualisme LAA/LTr au moins pour la formation continue. Cette exigence se reflète également dans le titre protégé prévu: «Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral».



Erich Janutin
Docteur en droit et avocat
Président de la commission d'examen et de celle chargée de l'assurance qualité
Association pour la formation professionnelle supérieure STPS
Secrétaire principal suppléant de la CFST, Lucerne

Un groupe d'experts aux commandes

Après la constitution de l'association faitière, les cinq représentants des membres fondateurs (CFST, AIPT, SECO, Suva, AOST, cf. encadré) qui en composent le comité ont mis sur pied un groupe d'experts (à la fois équipe de projet). En étroite collaboration avec la société Ectaveo spécialisée dans les questions de forma-

tion, ce dernier a élaboré les bases d'un règlement d'examen et des directives en neuf étapes (voir fig. à la page 35). L'objectif de ces travaux était de mettre en place une formation professionnelle supérieure solide et axée sur les compétences dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Enquête et validation

En mai 2015, trois ateliers regroupant 30 praticiens expérimentés provenant de toutes les régions de Suisse ont été organisés. L'objectif était d'identifier les situations de travail pertinentes et les facteurs de réussite critiques. Environ 250 experts ont ensuite procédé à leur validation au moyen d'un outil en ligne en allemand et en français, le but étant de contrôler ces éléments pour quatre profils:

- Organe d'exécution Suva
- Préposé à la sécurité externe/conseiller

- Préposé à la sécurité/agent de liaison pour la sécurité au travail (PERCO)
- Inspecteur cantonal du travail

Pour le profil Préposé à la sécurité/PERCO, quatre groupes de validation ont été constitués: construction, industrie, services et autres (inconnu). Lors de la sélection des participants à la validation, une attention particulière a été accordée à une répartition représentative par tailles d'entreprise, branches, régions linguistiques, organisations et activités. Les participants avaient pour tâche de classer les activités décrites par importance ainsi que de remettre des commentaires, proposer des compléments et de répondre à des questions au besoin.

Analyse de la validation

Avec environ 1100 commentaires, le taux de retour est réjouissant. Par ailleurs, la répartition entre les diffé-

rents profils et régions linguistiques est bonne.

Résumé de l'enquête et des estimations de la direction de projet:

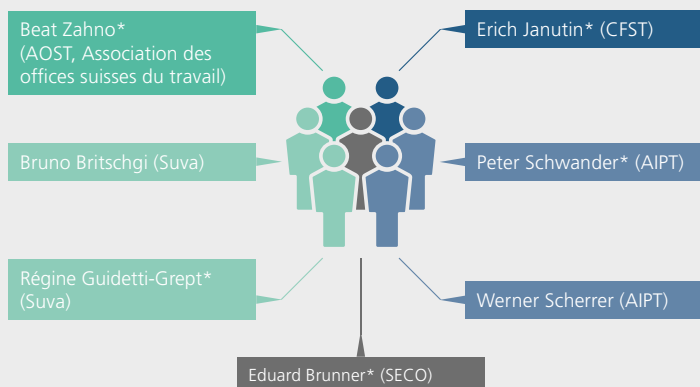
- La nécessité d'un examen professionnel est avérée.
- Les pondérations et commentaires dans les retours confirment les profils identifiés.
- Grâce à ces retours, les profils ont pu être affinés une nouvelle fois.
- Il existe peu de disparités dans le profil Préposé à la sécurité au sein des groupes de validation construction, industrie et services. Aussi, des orientations d'approfondissement par branche ne s'imposent pas.
- En revanche, des différences de contenus sont clairement apparues entre Préposé à la sécurité/PERCO/conseiller d'une part et Organe d'exécution d'autre part, raison pour laquelle l'établissement d'un tel profil s'avère indiqué.

Elaboration d'un profil de compétences

Les quatre profils d'activité ont ensuite été condensés dans un profil commun avec les compétences correspondantes. L'objectif du profil de compétences est de disposer d'une liste de qualifications que les candidats doivent posséder pour pouvoir agir correctement dans une situation professionnelle déterminée. L'élaboration de ce profil suit une approche globale qui tient compte de la même manière des aspects suivants: mise en application, connaissances/compréhension, motivation/attitude et réflexion.

Composition du groupe d'experts

Les membres du groupe d'experts étaient:

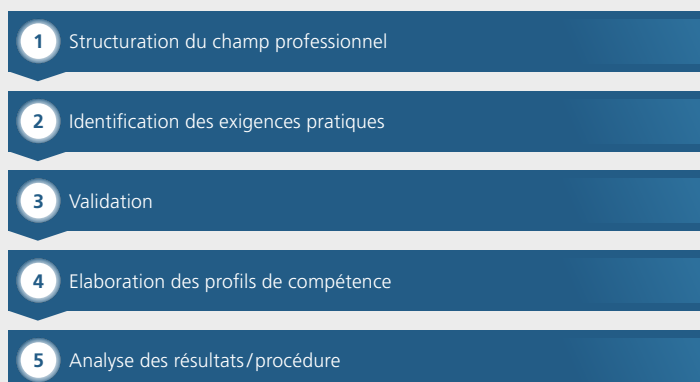


Ils formaient également l'équipe de projet.

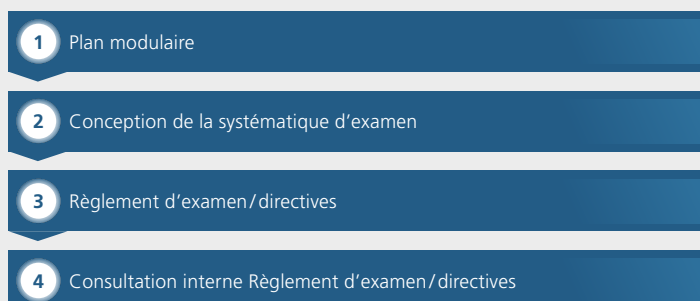
L'astérisque indique que ces personnes sont à la fois membres de la commission d'examen et de celle chargée de l'assurance qualité de l'Association STPS. Direction de projet pour l'élaboration du règlement d'examen et des directives: Erich Janutin, Peter Schwander, Petra Hämmerle (Ectaveo) et Martina Stühlinger (Ectaveo).

Aperçu de la procédure

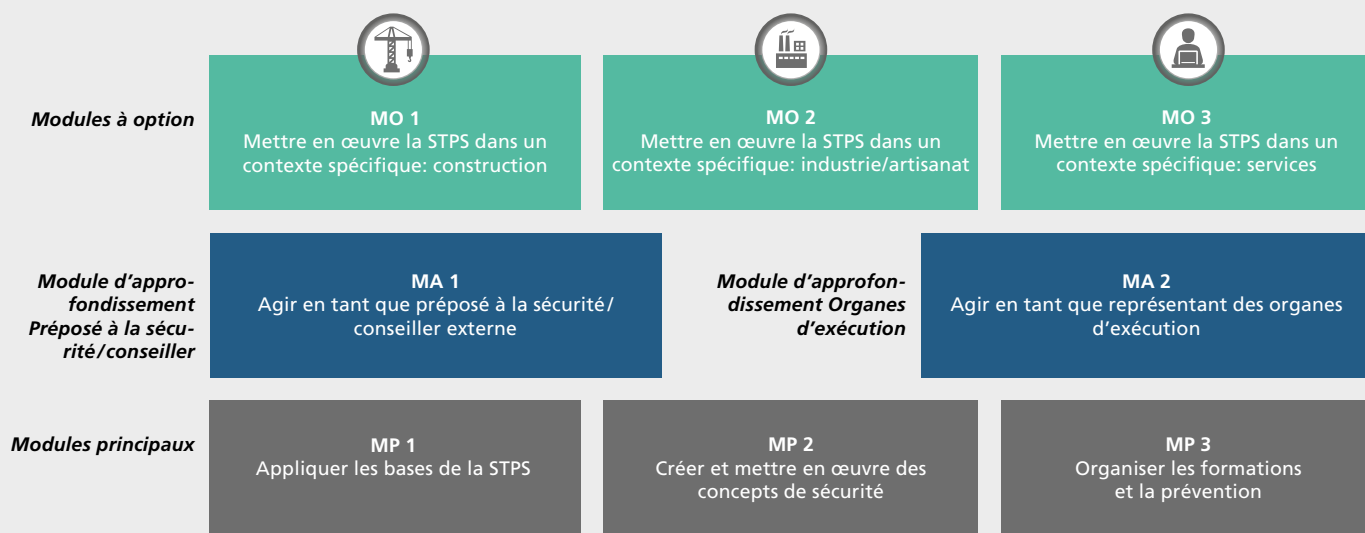
Élaboration des bases – partie 1



Élaboration des bases – partie 2



Systeme modulaire STPS



Etablissement d'un plan modulaire

Les contenus ont été regroupés sous forme de modules par unités thématiques (voir illustration ci-dessus). Les modules principaux s'adressent à tous les groupes cibles. Les modules à option sont consacrés à des thèmes spécifiques aux branches, tels que construction, industrie / artisanat, services. Les modules d'approfondissement sont destinés à des groupes cibles spéciaux: préposés à la sécurité/PERCO/conseillers d'une part et organes d'exécution d'autre part. Les participants ont ensuite réfléchi à un système d'examen orienté sur les compétences qui permette de contrôler les divers acquis.

Système d'examen prévu pour l'examen professionnel STPS

Le principe de base des examens fédéraux est que la formation et l'examen sont séparés. L'organe responsable s'occupe uniquement de l'examen tandis que l'élaboration d'un cours de préparation, des modules et des examens modulaires est du ressort des organismes de formation. Le système d'examen comprend plusieurs examens de module et un examen final.

L'examen professionnel STPS est modulaire et prévoit l'accomplissement de trois modules principaux, trois à option et deux d'approfondissement. Les modules principaux englobent les compétences de base nécessaires à l'exercice de cette activité professionnelle exigeante et à responsabilités. Les candidats doivent choisir au moins un module à option traitant des spécificités des entreprises de services, de celles de l'industrie et de l'artisanat ou bien de celles des entreprises comprenant des postes de travail mobiles, notamment dans la construction. Les modules d'approfondissement «préposé à la sécurité/conseiller» et «organes d'exécution» sont les deux spécialisations du diplôme.

Règles pour les examens de module: chaque module s'achève par un examen de module. Le candidat s'entraîne par ce biais à la méthodologie de l'examen final. Les examens de module sanctionnent les compétences professionnelles et sont organisés par des organismes de formation.

Règles pour l'examen final: l'examen final sanctionne la mise en réseau des compétences acquises au travers des modules. Il nécessite l'élabora-

tion d'un système d'examen orienté sur les compétences qui permette de contrôler les divers acquis.

Les conditions d'admission à l'examen fédéral sont à l'étude mais se basent sur les conditions actuelles pour les cours de la CFST destinés aux chargés de sécurité. De plus, le candidat doit attester de la réussite aux modules obligatoires.

Règlement d'examen et directives

Les bases pour l'examen professionnel STPS ont été définies dans le règlement d'examen et les directives y afférentes.

Le règlement d'examen constitue le cadre légal et doit être approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il se base sur un texte de référence prescrit par le SEFRI et qui ne doit pas être modifié.

Les directives explicitent le règlement d'examen, notamment concernant l'administration, le système d'examen détaillé, le contenu des modules et doit être approuvé par l'organe responsable.

Système d'examen Examen professionnel



Consultation et analyse

A l'issue de l'élaboration du règlement d'examen et des directives, une vaste consultation de ces documents a été organisée en allemand et en français au printemps 2016 via un outil en ligne. Sur les 109 associations et organisations invitées par l'organe responsable, 38 ont communiqué une réponse.

La consultation a été évaluée par le comité de l'organe responsable. Les contributions ont été accueillies positivement et intégrées. Les principaux résultats et contributions sont résumés ci-après:

Résultats

- Les retours concernant le profil de la profession et le système d'examen sont positifs.
- Le système modulaire est salué.
- La prise en compte des diverses compétences (spécialisées, méthodiques, sociales et personnelles) est jugée de manière positive.

Contributions

- Rendre la protection de la santé encore plus visible d'un point de vue linguistique.

- Formuler les conditions d'admission de manière plus ouverte (pas de «dans le domaine correspondant»).
- Prolonger la période de transition.
- Accès sans examen au brevet fédéral sur la base des formations préalables acquises (par ex. chargé de sécurité et CAS Travail et santé).

Les retours de la consultation sont positifs.

Pour retrouver d'autres informations sur la consultation, rendez-vous sur le site Internet de la CFST (www.cfst.ch > Actualités > News).

Prochaines étapes

Les prochaines étapes comprennent la finalisation du règlement d'examen et des directives pour approbation par le SEFRI. L'équipe de projet se chargera ensuite de l'élaboration des bases organisationnelles, du pool d'experts pour l'examen et de la formation des experts ainsi que du développement des énoncés de l'examen. Pour mener à bien ces

tâches, la collaboration et la communication seront cruciales. Cela passera par la diffusion d'informations via le site Internet de l'organisation faitière (à mettre en ligne), des exposés, des réponses aux questions fréquemment posées (FAQ), une manifestation pour prestataires de formation, des renseignements lors des Journées de travail de la CFST, etc.

En résumé, la mise en place d'un examen professionnel fédéral dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé est sur la bonne voie. Les conditions sont ainsi réunies pour migrer les cours CFST dans le paysage formel suisse de la formation, en respectant comme principe de base la séparation entre formation (compétence des organismes de formation) et examen (compétence de l'organe responsable).